

Indice de prix des dépenses communales

À la fin du 1^{er} semestre 2013, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières demeure plus dynamique que l'inflation hors tabac

Les communes font actuellement face à une limitation de leurs marges de manœuvre financière : leur épargne brute diminue en 2013 pour la deuxième année consécutive. Leurs dépenses courantes sont en effet plus dynamiques que leurs ressources de fonctionnement. Ces dernières vont subir une tension supplémentaire l'an prochain en raison de la baisse des dotations de l'État inscrite dans la Loi de finances pour 2014.

Dans ce contexte, continuer à suivre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales semble plus que jamais nécessaire.

C'est pourquoi, en complément de son offre de financement à destination des collectivités locales, La Banque Postale a souhaité poursuivre, aux côtés de l'AMF, les travaux initiés en ce sens depuis 2005.

L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation réellement supportée par les communes, en comparaison de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac. Il permet ainsi de rendre compte au mieux de la progression des dépenses supportées par les maires résultant de la simple hausse mécanique des prix, sans aucunement prendre en compte les coûts liés à l'amélioration qualitative des services ou à l'application de normes législatives.

Cette publication confirme l'évolution tendancielle observée sur longue période : l'inflation supportée par les communes est plus élevée que celle supportée par les ménages. Entre 1999 et 2012, l'indice de prix des dépenses communales évolue en moyenne de 2,3 % par an, contre 1,7 % pour l'inflation hors tabac.

Au 1^{er} semestre 2013, la baisse très marquée des taux d'intérêt depuis le début de l'année 2012 entraîne une évolution de l'indice de prix des dépenses communales exceptionnellement plus faible que l'inflation. Cependant, hors charges financières, elle demeure plus dynamique que l'inflation hors tabac : à la fin du 1^{er} semestre 2013, l'augmentation de l'indice sur un an représente 2,2 % contre 1,2 % pour l'inflation. Cette évolution est notamment portée par la hausse du prix des dépenses de personnel en raison de l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL.

Ces hausses mécaniques des charges, qui sont une composante connue des élus de terrain, représentent plus que jamais un enjeu pour la gestion des services publics de proximité compte tenu de la raréfaction attendue des ressources.

Christophe Van de Walle
Directeur Secteur Public Local
La Banque Postale

Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
Président de la commission des Finances
de l'Association des Maires de France



■ L'indice de prix des dépenses communales hors charges financières évolue sur un rythme supérieur d'un point à celui de l'inflation

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique confirme l'intuition selon laquelle les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Sur un an (les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents), les mesures de cet indice sont perturbées par les fortes variations à la baisse des taux de marché. C'est pourquoi l'observation de l'indice hors charges financières est plus pertinente : elle révèle un écart d'un point entre l'indice (+ 2,2 %) et l'inflation (+ 1,2 %).

	1999 - 2012	2 ^e trimestre 2013	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 ^{er} trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	+ 2,3 %	136,6	+ 0,5 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	+ 2,7 %	145,0	+ 2,2 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	+ 1,7 %	125,7	+ 1,2 %

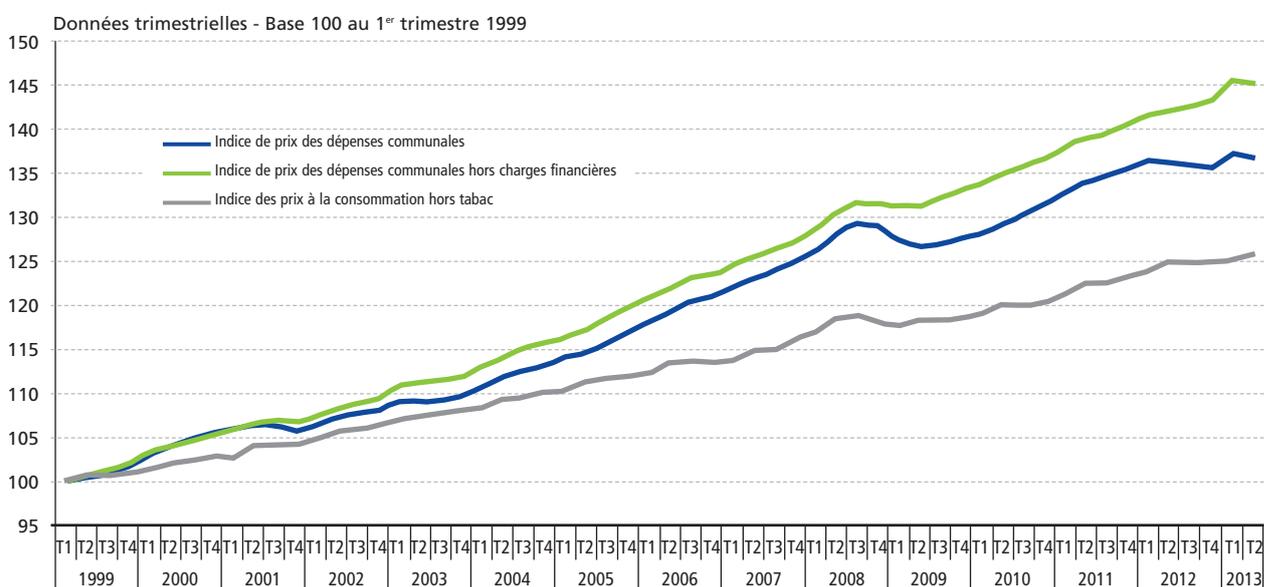
L'écart entre « l'inflation » supportée par les communes et celle des ménages demeure élevée sur la période 1999-2012.

- Alors que l'indice des prix à la consommation hors tabac a progressé en moyenne de 1,7 % par an entre 1999 et 2012, l'indice de prix des dépenses communales a connu une hausse annuelle moyenne de 2,3 %. L'écart observé s'élève ainsi à 0,7 point en moyenne chaque année.
- L'écart s'accroît encore hors charges financières. Sur la même période, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières augmente de 2,7 % en moyenne par an, les charges financières ayant enregistré une baisse importante sur longue période.

À la fin du 1^{er} semestre 2013, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières évolue, sur un an, un point plus vite que l'inflation hors tabac.

- À la fin du 2^{ème} trimestre 2013, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières s'établit à 145,0 (base 100 au 1^{er} trimestre 1999), en hausse de 2,2 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents), soit une progression plus vive que l'indice global et que l'indice des prix hors tabac. En effet, la forte baisse du prix de la dette observée depuis début 2012 contribue à un ralentissement de l'indice de prix des dépenses communales.
- L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre une progression de 1,2 % sur la même période.

INDICE DE PRIX DES DÉPENSES COMMUNALES



Faits marquants

L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

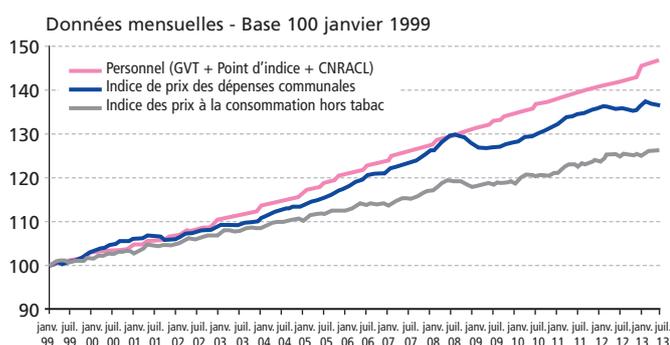
- à la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est plus modeste.

Indices dont le poids est important dans la composition de l'indice global

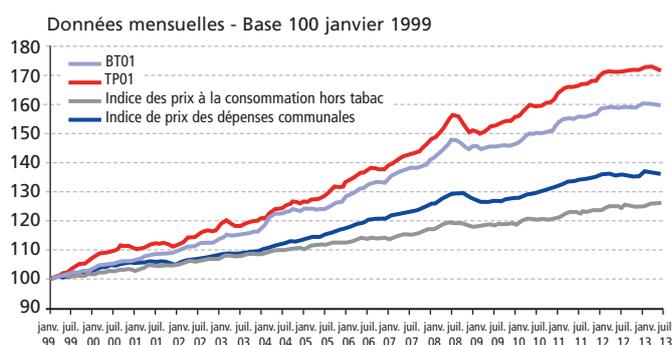
- **Le prix des dépenses de personnel** enregistre une hausse plus importante que celle observée ces dernières années. Ce qui s'explique non pas par le point d'indice de la fonction publique qui n'a pas été revalorisé depuis mi-2010, mais par l'avancée des carrières (qui correspond au « GVT positif ») et surtout par des hausses du taux de la contribution employeur due à la CNRACL intervenues en novembre 2012 (+ 0,1 point) et en janvier 2013 (+ 1,45 point). Ainsi, sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) la progression de la composante prix des dépenses de personnel est de 2,8 %.

- **Les coûts de la construction**, représentés par les index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), pèsent de manière conséquente dans la composition de l'indice. Sensibles à l'évolution du cours des matières premières, ils avaient enregistré une évolution assez élevée entre 2009 et 2012 ; sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) leur évolution est plus limitée (respectivement + 1,4 % et + 1,8 %), et sur le dernier trimestre elle s'inscrit même en baisse : les deux index se contractent de 0,4 %.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

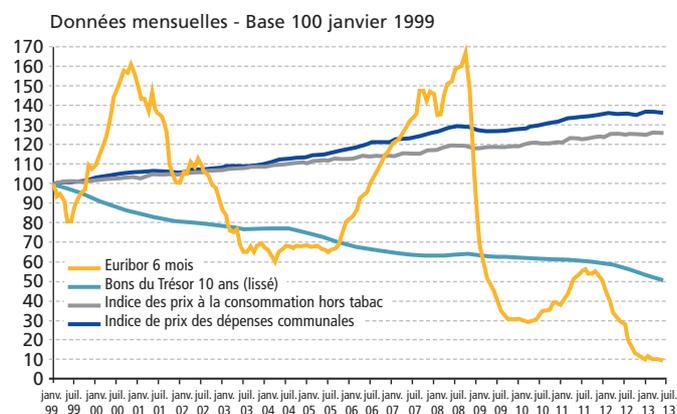


Indices dont le poids est faible dans la composition de l'indice global, mais qui sont fortement volatils

- Depuis le début de l'année 2012, la composante « **taux court** » de l'indice de prix des frais financiers s'inscrit en très forte baisse, retrouvant même dès l'été 2012 les niveaux bas du printemps 2010. La contraction s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, si bien que le recul sur 2012 atteint 45,3 %. Depuis le début de l'année 2013, l'évolution de cette composante a tendance à se stabiliser, néanmoins, elle enregistre encore une baisse de 8,1 % entre le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre, et sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents) la baisse atteint 70,5 %.

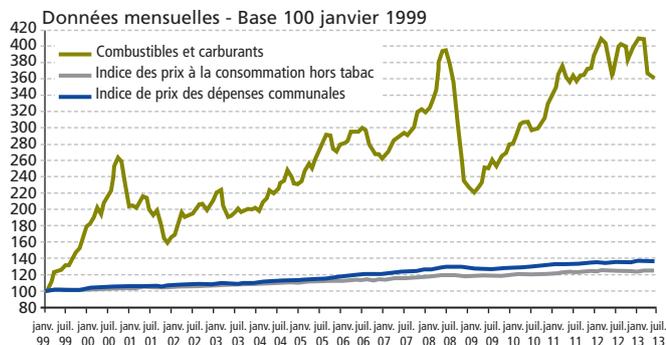
La composante « **taux long** » accentue sa tendance baissière de long terme en enregistrant une diminution de 9,2 % sur les quatre derniers trimestres (comparés aux quatre précédents). Ces évolutions viennent atténuer le dynamisme de l'indice de prix des dépenses communales, même si, par ailleurs, l'indice ne tient pas compte de la hausse des coûts de refinancement et de l'augmentation des marges et taux pratiqués qui en résultent.

FORTES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT



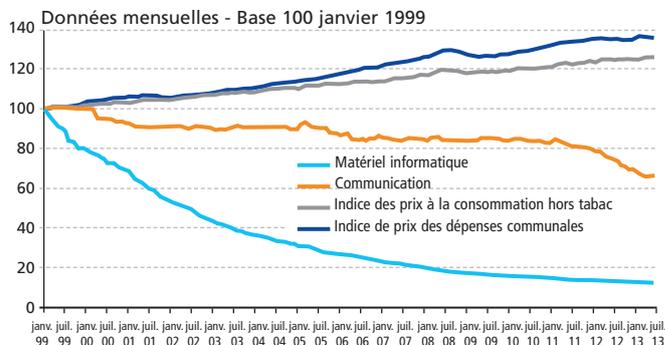
• Après la forte hausse de la composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales observée entre 2009 et 2012, le **prix des combustibles et carburants** a enregistré une décélération : il progresse de 3,3 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Il recule même fortement sur le dernier trimestre observé (- 10,8 %).

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



• Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **communication** » et « **matériel informatique** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasi continues depuis 1999. Le 1^{er} semestre 2013 confirme la tendance passée puisqu'elles diminuent respectivement de 7,0 % et 4,0 %.

DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS 1999



■ Rappel méthodologique

Pour évaluer la hausse des prix supportée par les consommateurs, l'INSEE a composé un « panier de la ménagère » dont il mesure régulièrement le prix. La composition de ce « panier » est une image des produits et services consommés par les ménages. Sur le même principe, un indice composite reflétant le coût de la vie communale a été élaboré. La méthode retenue a consisté à sélectionner, parmi les nombreux indices de prix publiés par l'INSEE, les indices de prix les plus appropriés (prix des carburants, de l'eau, gaz et électricité, du mobilier de bureau et matériel informatique, des produits d'entretien et de réparation des bâtiments, des biens alimentaires,...) pouvant être rapprochés de chaque poste de dépenses des communes.

L'indice global est obtenu en pondérant chaque indice avec le poids, dans les dépenses totales, des dépenses qui leurs sont associées. La pondération est actualisée chaque année pour tenir compte des changements de structure de comptes.

Un certain nombre de postes a été écarté de la structure des dépenses (moins de 20 %) en raison de leur trop faible niveau ou de leur caractère difficilement actualisable avec un indice de prix du type « coût de la vie » (par exemple les remboursements d'emprunts). L'indice global évolue mensuellement au même rythme que les différents indices le composant.

Principaux indices utilisés :

Dépenses communales	Poids dans les dépenses totales retenues pour l'indice*	Indices retenus
Frais de personnel	40 %	Combinaison du GVT positif, de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de la hausse du taux de cotisation employeur CNRACL le cas échéant
Dépenses d'investissement	26 %	Combinaison des index BT 01 et TP 01 et des indices de prix « Machines et équipements », « Véhicules automobiles », « Meubles », « Meubles de bureau et de magasin », « Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs »
Subventions et participations	12 %	Moyenne pondérée des indices des autres postes de fonctionnement
Achats de matières et fournitures	8 %	Combinaison des indices « Eau naturelle, traitement et distribution d'eau », « Électricité, gaz, vapeur, air conditionnée », « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Énergie », « Produits pour l'entretien et réparation courante du logement »
Entretien et réparation	4 %	Combinaison des indices « Services d'ingénierie, études techniques », « Entretien et réparation de véhicules personnels », « Transports, communications et hôtellerie », « Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation », « Énergie, biens intermédiaires et biens d'investissements »
Frais financiers	3 %	Combinaison de l'Euribor 6 mois pour la composante court terme et du niveau des bons du Trésor français à 10 ans (lissés par une moyenne mobile) pour la composante long terme

* Source : traitement La Banque Postale d'après les comptes de gestion 2011, DGFIP

L'indice est calculé suivant une méthode initialement élaborée par Dexia Crédit Local. Cependant, compte tenu des évolutions et actualisations entreprises, les données ne sont pas comparables avec celles publiées précédemment.

Retrouvez nos publications sur les sites internet de l'Association des Maires de France et de La Banque Postale : www.amf.asso.fr ■ www.labanquepostale.fr/groupe.html